

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction de la sécurité de l'aviation civile

**Décision du 2 novembre 2020
portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord)**

NOR : TREA2029780S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 26 novembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitations aériens » à :

M. Richard Thummel, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord ;

M. Thomas Vezin, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord, chargé des affaires techniques ;

Mme Maryse Lartigue, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du département « gestion des ressources » ;

Mme Martine Mignot, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, gestionnaire finances du département « gestion des ressources ».

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », dans la limite de 15 000 euros hors taxes, à :

M. Jean-Claude Caye, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe hors classe, chef de cabinet à Athis-Mons ;

M. Sébastien Montet, ingénieur des études de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, chef du département « surveillance » à Roissy ;

M. Franck Besse, ingénieur des études de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au chef du département « surveillance » à Roissy ;

M. Laurent Breton, ingénieur des études de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, délégué Hauts-de-France Nord ;

M. Jean-Olivier Revouy, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, adjoint au délégué Hauts-de-France Nord ;

M. Pascal Miara, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, adjoint au délégué Hauts-de-France Sud.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », dans la limite de 4 000 euros hors taxes, à Mme Hoaï thu N'Guyen N'Goc-Aubier, agente contractuelle, médecin de région.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer dans un système d'information financier les opérations de recettes mentionnées aux articles 23 et 24 du décret du 7 novembre 2012 susvisé dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à M. François Delaize, assistant d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, chef de la cellule « contrôle de gestion » à Athis-Mons.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer dans un système d'information financier les opérations de dépenses mentionnées aux articles 29, 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Martine Mignot, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, gestionnaire finances du département « gestion des ressources » ;

M. François Delaize, assistant d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, chef de la cellule « contrôle de gestion » à Athis-Mons.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur à :

M. Richard Thummel, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord ;

M. Thomas Vezin, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord, chargé des affaires techniques ;

Mme Maryse Lartigue, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du département « gestion des ressources ».

Article 7

La décision du 10 février 2020 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord) est abrogée.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 2 novembre 2020.

P. CIPRIANI